

COMPTE RENDU DE REUNION 07/02/2025
REUNION MENSUELLE CONSEIL DE QUARTIER GABRIEL PERI

Date : Vendredi 07 Février – 18h30	Lieu : Salle ESI Collège Pierre Curie
> Karine RATOEN (DJVQ/Agente de développement social/Référente Quartier Gabriel-Péri) > Ousseynou MBODI (DJVQ/Stagiaire Démocratie participative) > Françoise CARTEAU (élu référente 2024-2027 pour CQ Gabriel-Péri) > Carole COURDEC (CQ GP), Daniel NUEVO (CQ GP), Myriam PINSON (CQ GP), Florent BITTON (CQ GP) > Absentes : Carole GILLOT (CQ GP)	

En raison des travaux dans la salle Gabriel Péri où se tiennent habituellement les réunions mensuelles, elles sont temporairement délocalisées dans l'ancien collège Pierre Curie.

Myriam PINSON s'est portée volontaire pour être avec Carole COURDEC les référentes du Conseil de quartier (voir le règlement).

Rendez-vous en Mars pour la prochaine réunion.

Bonne lecture !

Informations	La fête de quartier Gabriel Péri est prévue pour le samedi 28 Juin. Le Conseil de quartier sera invitée à sa co-construction.
Projet de réhabilitation de la salle Gabriel - Péri	<p>Charte de bon usage de la salle de quartier : Le Conseil de quartier souhaite des documents de référence afin de pouvoir contribuer à l'élaboration d'une charte de bon usage de la salle Gabriel Péri.</p> <p>Les membres du Conseil de quartier souhaitent que la Salle Gabriel Péri soit à leur disposition au moins deux fois par mois.</p> <p>Seul un créneau mensuel est attribué par conseil de quartier. Si un conseil de quartier a d'autres besoins, il devra formuler sa demande auprès de relations.publiques@ville-gentilly.fr, avec jour et horaires souhaités et si besoin remarques supplémentaires. Ne pas oublier de mettre en copie à k.ratoen@ville-gentilly.fr et conseilsdequartier@ville-gentilly.fr.</p> <p>Pour information, les clés pour les réunions mensuelles sont à retirer à l'accueil de la mairie avant 17h30 et à les rendre soit à l'accueil ou soit à déposer dans la boîte à lettres.</p>
	<p>Inauguration de la salle : Une date est à définir et il a été proposé de présenter le Conseil de quartier durant ce temps.</p>
	<p>Lors de la réunion, il a été évoqué la réduction du nombre de gardiens sur le 162 Gabriel-Péri : à vérifier.</p>
	<p>Problème de sécurité au niveau de l'escalier du Parc des coteaux : il a été enlevé et remplacé par un autre en métal mais pas très sécurisé. De plus les alentours ne sont pas eux-mêmes balisés pour prévenir que le site est dangereux. En cours d'attente réponse.</p>
Cadre de vie (propreté et sécurité)	<p>Places de stationnement rue Gabriel Péri : est-ce que c'est côté Gentilly ou côté Kremlin-Bicêtre ? Les habitants de ce secteur ne savent s'ils peuvent se garer sans prendre le risque de prendre des amendes.</p>
	<p>Espace vert/parc à chiens Parc des coteaux : cet espace remplit-il ses fonctions ? Les habitants demandent si on ne pourrait le transformer en places de stationnement.</p>

Attentes des habitants	Communiquer davantage sur les encombrements : pour permettre aux habitants de connaître la démarche à suivre lorsqu'ils ont des déchets encombrants. A voir avec les bailleurs et la ville.
	Communiquer davantage sur l'application de signalement Thelma (TellMyCity) , qui donne la possibilité aux gentilliens de signaler une anomalie sur l'espace public aux services de la ville.
	Rappeler aux commerçants qu'ils ont le devoir de nettoyer devant leur devantures quotidiennement (buraliste et épicier).
	Barrière Allée du parc : en cours de traitement
Boite à idées	Prévoir un temps pour une marche exploratoire du CQ.
	Prévoir un temps de communication et de sensibilisation sur les déchets en partenariat avec la Maison de l'environnement.
	Rencontrer les commerçants afin de voir réfléchir sur comment dynamiser les services de commerce de proximité
Eclaircissements	L'amical des locataires de Gabriel-Péri a reçu un financement de CDC Habitat pour l'année 2024, afin de proposer des animations sur le quartier. La ville alloue une enveloppe budgétaire annuelle à chaque conseil de quartier, pour son fonctionnement et pour la mise en place de diverses initiatives (voir doc présentation).
	Gentilly dispose de plusieurs types de salles qui peuvent mises à disposition aux particuliers comme aux associations. Les salles familiales sont louables (voir détails sur le site de la ville) et les salles de quartiers peuvent accueillir les activités des différents services de la ville et d'associations locales. Toutes demandes pour une salle doivent obligatoirement se faire à relations-publiques@ville-gentilly.fr ou 01 47 40 58 04 / 01 47 40 58 70